

Appel à projets visant à renforcer la filière de valorisation des textiles usagés en Wallonie

ANNEXE 6 : DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Utilisation du document

- Cette déclaration sur l'honneur doit être signée par une personne habilitée à engager l'entité concernée.
- Lorsque le projet prévoit qu'un ou plusieurs partenaires soient présentés comme bénéficiaires potentiels d'une partie de la subvention, une déclaration complémentaire est également signée par chaque partenaire bénéficiaire potentiel, pour les engagements qui le concernent.
- La déclaration vise à confirmer l'exactitude des informations transmises, la conformité du projet aux conditions de l'appel et l'absence de double financement des mêmes coûts et, le cas échéant, les engagements propres à chaque bénéficiaire.

Nom et prénom du signataire	
Fonction	
Agissant au nom de (entité)	
Adresse du siège social	
N° BCE	
Statut de l'entité signataire	☐ Porteur principal ☐ Partenaire bénéficiaire potentiel

Je soussigné(e), agissant au nom de l'entité identifiée ci-dessus, déclare sur l'honneur que :

- les informations communiquées dans le dossier de candidature et dans ses annexes sont exactes, sincères et complètes à la date du dépôt ;
- le projet présenté répond, à ma connaissance, aux conditions prévues par l'appel à projets ;
- le signataire est habilité à engager l'entreprise dans le cadre du présent appel ;
- l'entité signataire est habilitée à participer au projet et, le cas échéant, à solliciter une partie de la subvention dans le cadre du présent appel ;



- les dépenses présentées au financement par l'entité signataire dans le cadre du présent appel sont directement liées au projet, n'ont pas fait l'objet d'un double financement et seront dûment justifiées ;
- l'entité signataire s'engage, pour ce qui la concerne, à respecter le délai maximal de mise en œuvre de 18 mois à compter de la date de prise d'effet de la convention de subventionnement, selon les modalités prévues par le règlement ;
- si l'entité signataire devient bénéficiaire de la subvention, elle s'engage, pour ce qui la concerne, à maintenir en Wallonie l'activité soutenue par la subvention ainsi que l'affectation des investissements subventionnés pendant une période minimale de 5 ans, selon les modalités prévues par le règlement ;
- les sources de financement public et privé identifiées dans le dossier ont été déclarées de manière complète et loyale ;
- l'entité signataire est en règle au regard de ses obligations fiscales, sociales et, le cas échéant, environnementales applicables ;
- les pièces jointes au dossier sont authentiques ou conformes aux documents originaux détenus par l'entité signataire ;
- en cas de sélection du projet, le porteur principal s'engage à informer sans délai W.ALTER de toute modification substantielle affectant le projet, son calendrier, son financement, sa gouvernance ou ses résultats attendus ;

J'ai pris connaissance du fait que toute information inexacte, incomplète ou trompeuse peut entraîner l'irrecevabilité de la candidature, la révision de la décision ou, le cas échéant, la récupération de tout ou partie de l'aide octroyée.

Le cas échéant, W.ALTER peut demander tout document complémentaire permettant de vérifier les déclarations reprises ci-dessus.

Précisions éventuelles :

Fait à

Date

Nom complet et signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)